



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1402

Lancement de l'opération n° 60021002 "Création de nouveaux espaces dans les zones blanches commerciales pour installation de kiosques" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme AUGHEY Camille

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1402 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60021002 "CREATION DE NOUVEAUX ESPACES DANS LES ZONES BLANCHES COMMERCIALES POUR INSTALLATION DE KIOSQUES" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 00014 (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Kiosques - Travaux de conservation et développement ».

Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements Développement économique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00014.

Cette opération estimée à 200 000 € permettra l'installation de kiosques commerçants dans des zones blanches commerciales afin de renforcer l'offre commerciale et les services de proximité pour les habitants de ces quartiers. Il s'agit également de procéder à des travaux d'aménagement dans l'un des kiosques de la place Bellecour afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60021002 « Création de nouveaux espaces dans zones blanches commerciales pour installation de kiosques » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements - Développement économique 2021-2026 » n° 2021- 2, programme n° 00014.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00014, AP n° 2021-2, opération n° 60021002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 632, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 0 €;
- 2022 : 40 000 €;
- 2023 : 40 000 €;
- 2024 : 40 000 €;
- 2025 : 40 000 €;
- 2026 : 40 000 €;
- Au-delà de 2026 : 0 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET